



INSTITUT NATIONAL
DE LA KINÉSITHÉRAPIE

CONTENTIEUX SECURITE SOCIALE

DUREE

Formation de 8 h en présentiel et 9h en e-learning

NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum : 20

FORMATEURS

Guy CARDONA, kiné expert

Roland ROCTON, kiné expert

La prise en charge des prestations par les organismes sociaux obéit à des règles dont l'application ou l'interprétation donnent lieu à un contentieux abondant, qui concerne notamment les masseur-kinésithérapeutes.

Les litiges peuvent être d'ordre administratif ou d'ordre médical.

Chacun est régi par des textes spécifiques et obéit à des règles de procédure distinctes.

Différents types de contentieux (liste non exhaustive) :

- demande de remboursement d'honoraires ou d'indemnités de déplacement perçus, si la caisse estime à posteriori avoir versé ces prestations à tort (elle dispose de 3 ans et 1 trimestre pour réclamer les sommes),
- sanctions conventionnelles,
- plainte devant les juridictions disciplinaires (Section des assurances sociales),
- pénalités financières,
- plainte devant les juridictions pénales.

Ces litiges, très techniques, nécessitent à la fois des connaissances juridiques et des connaissances médicales, ce qui requiert une formation spécifique.

Ne maîtrisant pas les textes en vigueur, et encore moins les règles qui régissent ces contentieux, en cas de désaccord, les professionnels de santé se trouvent souvent démunis et ne savent pas comment faire valoir leurs droits.

Or le non-respect d'un délai ou des réponses parfois inadaptées apportées à n'importe quelle étape du litige peuvent compromettre le résultat d'un recours.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- connaître la réglementation et la jurisprudence
- analyser les textes réglementaires
- de se situer, en termes de droits, vis-à-vis de sa CPAM
- de prendre moins de risques lors d'un contrôle
- transmettre à ses confrères leurs droits et devoirs en tant que kinésithérapeutes

Prérequis : Aucun

Public visé : Masseurs-kinésithérapeutes



3 rue Lespagnol
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 71

secretariat@ink-formation.com
www.ink-formation.com

N° de déclaration d'activité : 11 75 489 83 75
ce numéro ne vaut pas agrément de l'état
Libeller les chèques à l'ordre de sarl INK



INSTITUT NATIONAL
DE LA KINÉSITHÉRAPIE

Moyens pédagogiques et d'encadrement :

Formation avec une partie théorique en e-learning et une partie pratique avec étude de cas concrets en classe virtuelle.

PRESENTATION DE LA FORMATION :

Formation de 8 h présentiel et 9h en e-learning

E-learning (7 h de travail estimé) :

Théorie du droit de la Santé et de la Sécurité Sociale.

Contrôle médical

- Contrôle administratif
- Prérogatives de chaque service
- Implications sur le plan du droit (Notion de secret médical)

Théorie des Techniques Expertales.

- Analyse des Avenants N°5 et 6 et comparaison avec le N°4 :
 - o Zonage :
 - Régulation du conventionnement en zone sur-dotées
 - Incitations à l'installation et au maintien de l'activité en zones sous-dotées et très sous-dotées
 - o Réforme de la NGAP
 - o Valorisation des actes répondants aux enjeux de santé publique
 - o Le BDK
 - o Les ROSP
 - o Déconventionnement
 - o Critères pour les aides à l'équipement du cabinet
- Prise en charge d'un dossier – Position du «Conseiller technique».
- Analyse du dossier :
 - o Validité du Contrôle : Les griefs et les modalités de contrôle.
 - o Avis sur les risques encourus :
 - Indus (L133-4)
 - Conventionnel (préparation entretien contradictoire Commission des pénalités, CPD, etc.).
 - Ordinal : SASCROMK



3 rue Lespagnol
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 71

secretariat@ink-formation.com
www.ink-formation.com

N° de déclaration d'activité : 11 75 489 83 75
ce numéro ne vaut pas agrément de l'état
Libeller les chèques à l'ordre de sarl INK



INSTITUT NATIONAL
DE LA KINÉSITHÉRAPIE

Présentiel 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Des expertises réelles seront proposées : les participants mettront en pratique la théorie acquise durant le e-learning avec étude de cas concrets de litiges

8h30 – 12h30

Travaux pratiques sur des études de cas concrets de dossiers de contentieux administratifs :

- o facturation ou demande de remboursement non conforme à l'activité du professionnel de santé
- o facturation ou demande de remboursement non conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur
- o conditions administratives auxquelles est subordonnée la prise en charge non remplies
- o dépenses présentées au remboursement, y compris les dépassements d'honoraires, non conformes à la réglementation en vigueur et les engagements conventionnels.

13h30 – 16h30

Travaux pratiques sur des études de cas concrets de dossiers de contentieux médicaux :

- o activités abusives en matière de prescription et d'application de la tarification des actes ou des prestations sanitaires
- o non-respect des règles législatives, réglementaires ou conventionnelles
- o non-respect des recommandations de bonne pratique clinique ou des références professionnelles en matière de dispensation des soins à des bénéficiaires de l'Assurance Maladie.

16h30 – 17h30

Réponses aux questions particulières des praticiens.

Méthodes pédagogiques mises en œuvre

Les savoirs et savoir-faire portant sur les cicatrices et leur mode évolutif ont progressé sous l'effet de la recherche médicale et de la recherche en kinésithérapie. Les stagiaires n'arrivent pas "vierges de savoirs", mais avec des savoirs partiellement (voire en grande partie) obsolètes.

Afin de résoudre cette problématique, différentes méthodes pédagogiques sont employées en alternance, au fur et à mesure du déroulement de la formation :

- Méthode participative – interrogative : les stagiaires échangent sur leurs pratiques professionnelles, à partir de cas cliniques et des résultats des grilles pré-formation (pré-test)



3 rue Lespagnol
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 71

secretariat@ink-formation.com
www.ink-formation.com

N° de déclaration d'activité : 11 75 489 83 75
ce numéro ne vaut pas agrément de l'état
Libeller les chèques à l'ordre de sarl INK



INSTITUT NATIONAL
DE LA KINÉSITHÉRAPIE

- Méthode expérientielle : modèle pédagogique centré sur l'apprenant et qui consiste, après avoir fait tomber ses croyances, à l'aider à reconstruire de nouvelles connaissances
- Méthode expositive : le formateur donne son cours théorique, lors de la partie cognitive
- Méthode démonstrative : le formateur fait une démonstration pratique, sur un stagiaire ou un modèle anatomique, devant les participants lors des TP
- Méthode active : les stagiaires reproduisent les gestes techniques, entre eux, par binôme.
- Méthode par "Présentation de cas cliniques interactifs " : Le format pédagogique se fonde sur l'intérêt d'analyser en groupe la situation clinique d'un patient. Les stagiaires résolvent le cas en élaborant par petits groupes une analyse et des propositions en réponse.

Afin d'optimiser la mise en œuvre de ces méthodes, les supports et matériels mis à disposition sont :

- Projection PPT du cours, photocopié et / ou clé USB reprenant le PPT
- Tables de pratiques, modèles anatomiques osseux et musculaires.

Les formateurs sont également incités à utiliser au cours de la formation des outils favorisant l'interactivité et le travail collaboratif, tel que les applications Kahoot, et poll everywhere.

C – Méthodes d'évaluation de l'action proposée

- Évaluation « Q1 » (pré-test) et « Q2 » (post test)
- Questionnaire de satisfaction immédiat et à distance



3 rue Lespagnol
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 71

secretariat@ink-formation.com
www.ink-formation.com

N° de déclaration d'activité : 11 75 489 83 75
ce numéro ne vaut pas agrément de l'état
Libeller les chèques à l'ordre de sarl INK